

Chambéry, le 15 juillet 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

Tour de France étapes 17 et 20

22 et 25 juillet 2026

Le département de la Savoie accueille la 113^e édition du Tour de France, les mercredi 22 et samedi 25 juillet 2026 pour les étapes suivantes :

- Etape 17 – mercredi 22 juillet : « Chambéry > Voiron »
- Etape 20 – samedi 25 juillet : « Le Bourg d'Oisans > Alpe d'Huez »

Des restrictions de circulation sur le réseau routier départemental et national sont à prévoir. Celles indiquées dans ce communiqué concernent le parcours de chaque étape. D'autres axes seront également impactés par le passage du Tour de France et ne seront par conséquent pas empruntables.

Les services du Département et de l'État invitent les usagers et professionnels à s'informer des prévisions des fermetures et restrictions en consultant le site savoie-route.fr afin d'anticiper leurs déplacements.

Les horaires des pages ci-dessous sont donnés à titre indicatif. La fermeture et la réouverture des axes de circulation sont laissées à l'initiative des services de gendarmerie et de police suivant la progression de la course.

Mercredi 22 juillet – Restrictions étape 17 Chambéry – Voiron

- De Chambéry à Allèves (RD 991, RD 17, RD 17B, RD 1201 et RD 911)
Fermeture dans les deux sens de circulation de 10h30 à 14h30
- De Bellecombe-en-Bauges à Aillon-le-Jeune (RD 911, RD 912, RD 59 et RD 206)
Fermeture dans les deux sens de circulation de 11h15 à 15h15
- Du col des Prés à Saint-Alban-Leyse (RD 206 et RD 912)
Fermeture dans les deux sens de circulation de 11h45 à 15h15

- De Saint-Alban-Leyse à Saint-Cassin (RD 912 et RD 1006)
Fermeture dans les deux sens de circulation de 12h05 à 15h45
- De Saint Cassin à Le Pont-de-Beauvoisin (RD 1006)
Fermeture dans les deux sens de circulation de 12h25 à 16h30

Autres perturbations à prévoir

- Agglomération de Chambéry - RN 201 (VRU)
L'échangeur n°18 « *Chambéry Centre / Massif des Bauges* » sera fermé dans les deux sens de circulation de 12h05 à 15h45
- Interdiction de stationnement entre Le Châtelard, Aillon-le-Vieux et Aillon-le-Jeune (RD 59 et RD 206) à tous les véhicules sur ou empiétant sur la chaussée
- Interdiction de stationnement entre le col des Près, Thoiry, Saint-Jean d'Arvey et Saint-Alban-Leyse (RD 206 et RD 912) à tous les véhicules sur ou empiétant sur la chaussée
- Interdiction de stationnement entre Chailles et le Grand Cevoz (RD 1006) à tous les véhicules sur ou empiétant sur la chaussée.

Mercredi 22 juillet : restrictions anticipées de l'étape n°20

- Interdiction de stationnement au col de la Croix de Fer Saint-Sorlin-d'Arves (RD 926) à tous les véhicules sur les parkings situés au sommet du col du mercredi 22 juillet à 18h00 jusqu'au samedi 25 juillet à 17h30
- Interdiction de stationnement au col du Télégraphe à Valloire (RD 902) à tous les véhicules sur les parkings situés au sommet du col du mercredi 22 juillet à 18h jusqu'au samedi 25 juillet à 18h
- Interdiction de stationnement au col du Galibier à Valloire (RD 902B) à tous les véhicules sur les parkings situés au sommet du col du mercredi 22 juillet à 18h jusqu'au samedi 25 juillet à 18h30.

Vendredi 24 juillet : restrictions anticipées de l'étape n°20

- De Saint-Colomban-des-Villards à Saint-Sorlin-d'Arves (RD 926)
Fermeture dans les deux sens de circulation du vendredi 24 juillet à 18h jusqu'au samedi 25 juillet à 17h30

- De Plan Lachat (Valloire) au col du Galibier (RD 902 et RD 902B)
Fermeture dans les deux sens de circulation du vendredi 24 juillet à 18h jusqu'au samedi 25 juillet à 18h30
- Interdiction de stationnement entre Saint-Colomban-des-Villards et Saint-Sorlin-d'Arves (RD 926) à tous les véhicules sur ou empiétant sur la chaussée du vendredi 24 juillet à 18h jusqu'au samedi 25 juillet à 17h30
- Interdiction de stationnement entre Saint-Sorlin-d'Arves et Fontcouverte-la-Toussuire (RD 926) à tous les véhicules sur ou empiétant sur la chaussée du vendredi 24 juillet à 18h jusqu'au samedi 25 juillet à 15h
- Interdiction de stationnement entre Fontcouverte-la-Toussuire et Saint-Martin-d'Arc (RD 926, RD 110, RD 1006, RD 906 et RD 902) à tous les véhicules sur ou empiétant sur la chaussée du vendredi 24 juillet à 18h jusqu'au samedi 25 juillet à 16h
- Interdiction de stationnement entre Saint-Martin-d'Arc et le col du Galibier (RD 902 et RD 902B) à tous les véhicules sur ou empiétant sur la chaussée du vendredi 24 juillet à 18h jusqu'au samedi 25 juillet à 18h30

Samedi 25 juillet – Restrictions étape n°20 Le Bourg d'Oisans – Alpe d'Huez

- De Saint-Sorlin-d'Arves à Fontcouverte-la-Toussuire (RD 926)
Fermeture dans les deux sens de circulation de 10h à 15h
- De Fontcouverte-la-Toussuire à Saint-Martin-d'Arc (RD 926, RD 110, RD 1006, RD 906 et RD 902)
Fermeture dans les deux sens de circulation de 10h à 16h
- De Saint-Martin-d'Arc à Plan Lachat (Valloire) (RD 902)
Fermeture dans les deux sens de circulation de 10h à 18h30

Autres perturbations à prévoir

- Interdiction de stationnement à Saint-Colomban-des-Villards, Saint-Alban-des-Villards et Saint-Étienne-de-Cuines (RD 926 et RD 927) à tous les véhicules sur ou empiétant sur la chaussée de 8h à 14h
- Autoroute A43 en Maurienne :
 - Fermeture des sorties du diffuseur 29 à Saint-Michel-de-Maurienne dans le sens France – Italie et dans le sens Italie – France de 10h à 16h
 - Fermeture de la sortie du diffuseur 28 à Saint-Julien-Mont-Denis dans le sens Italie – France de 10h à 16h